

---

# Fête de la musique 2024 - Consignes d'installation

Culture

**La fête de la musique sera célébrée dans le format initial du dispositif national, à savoir une fête dédiée aux amateurs et aux initiatives spontanées qui peuvent investir l'espace public à cette occasion. Rendez-vous le vendredi 21 juin !**

« *La musique sera partout et le concert nulle part* » ! Telle était la philosophie initiale de la fête de la musique voulue par le ministre de la Culture Jack Lang en 1981 et Maurice Fleuret, directeur de la musique de la danse.



Pour que l'édition 2024 de la fête de la musique retrouve cette spontanéité et cette authenticité qui prévalaient lors de son lancement, la Ville de Clermont-Ferrand propose cette année un retour aux fondamentaux, sans hiérarchie de pratiques et de genres, afin de fédérer un maximum d'artistes et de talents lors de cette grande fête populaire : un enjeu très important pour la candidature de Clermont-Ferrand et du Massif Central au titre de Capitale européenne de la Culture.

Tous les musiciens, notamment les amateurs de tous niveaux, pourront ainsi s'exprimer librement et spontanément sur l'espace public, notamment sur les principales places du centre-ville. Une belle occasion pour les Clermontoises et les Clermontois de redécouvrir toute la diversité, la pluralité et la richesse créatrice du territoire.

Pour que cette édition de la fête de la musique soit une réussite, la Ville de Clermont-Ferrand poursuivra ses efforts sur la prévention, la médiation et le déploiement de la manifestation. Les structures (commerces, associations...) désireuses d'installer une scène ou des praticables sur le domaine public – installation soumise à autorisation préalable - pourront ainsi solliciter les conseils de la municipalité( voir schéma ci-dessous).

Enfin, la Ville de Clermont-Ferrand assurera comme chaque année un contrôle des installations pour écarter tout risque électrique et conviendra d'un plan de circulation pour assurer la sécurité du public et faciliter l'accès en ville ; tout en assurant le maintien de la tranquillité publique, en lien avec ses partenaires.

**Pour en savoir plus sur la Fête de la Musique, inscrire son concert ou télécharger des visuels**

---

rendez-vous sur <https://fetedelamusique.culture.gouv.fr/>

Contact à la Mairie de Clermont-Ferrand : [dcupep-usage@ville-clermont-ferrand.fr](mailto:dcupep-usage@ville-clermont-ferrand.fr)

[Installations électriques, les consignes à respecter](#)

**21**  
**JUIN**

## FÊTE DE LA MUSIQUE

OÙ EST-CE QUE JE PEUX JOUER ?



Dans une rue piétonne, sur une place, une terrasse ?

Dans une rue ouverte à la circulation ?

**NON**



**OUI !**

Je viens seulement avec mes instruments

J'installe du matériel scénique (estrade, scène)



Sur une terrasse

Dans un lieu public

J'envoie un mail pour informer la Ville\*  
(horaire + adresse + référent sur place avec tel portable)

Je demande l'autorisation à la Ville\*  
(type d'installation + horaire + référent sur place avec tel portable)



\*Contact : [dcupep-usage@ville-clermont-ferrand.fr](mailto:dcupep-usage@ville-clermont-ferrand.fr) (prévenir au plus tard le 20 juin)

?

[Demande d'occupation du domaine public](#)